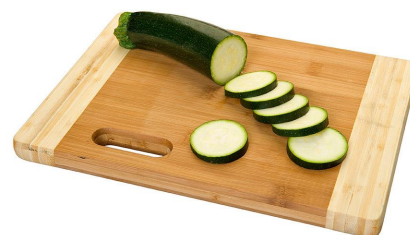


Code d'article 199.58

Description PLANCHE À DÉCOUPER, BICOLORE

Catalogue HOS 328

Mise à jour 23/04/2026 09:48:53

Spécifications du produit

Unité de mesure	UNITÉ
Dimensions	40x30x1,9 CM
Matériel	BAMBOU
Couleur	NATUREL
Poids net d'une unité (g)	1.406,00
Ligne de produits	BAMBOO
Code Décision 97/129/CE	FOR 52

Codes

Intrastat	46021100
ITF14	18420499199587
EAN13	8420499199580

Colisage
Paquet

Unités / paquet	1
Dimensions paquet (cm)	30,50 x 40,50 x 2,00
Poids brut colis (kg)	1,10
Volume paquet (m³)	0,0024705
Code Décision 97/129/CE	OPP 5

Signage Triman et Info-Tri


Carton

Unités / carton	15
Paquets /carton	15
Dimensions carton (cm)	33,13 x 42,25 x 26,50
Poids brut carton (kg)	16,50
Volume carton (m³)	0,0370932
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri


Palette

Cartons / couche	6
Cartons / palette	24
Conditionnement (U base x couches)	6 x 4
Poids (kg)	420,00
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du produit


Recyclable



Biodégradable



-5°C/+70°C



Résist. graisses

Certificats

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

Regulation (EC)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.